

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



29 JUIN 2016

au greffe du tribunal de commerce

N° d'entreprise: 0505786308

Dénomination

(en entier): GENERAL-ACTI-PLUS

(en abrégé): GAP

Forme juridique: SCRI

Siège: Rue Scalquin, 65 - 1210 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de staatuts

Acte 1 - Les soussignés

Mengolo Bissa Roland née le 15 09 1958 à Metet (République du Cameroun) de Nationalité camerounaise

Nongo Bola née le 21/01/1978 à Kinshasa(République democratique du congo) de nationalité Belge.

décident de créer ce12/11/2014, une société coopérative à responsabilité illimitée dénommée General Acti Plus .en abregé : G.A.P

Art-2- Le Siège Social

La société a son siège social au 21 avenue Reine Astrid 7000 Mons dans l'arrondissement de Mons et peut être transférée à une autre adresse sur simple consultation du conseil d'administration.

Art-3- Les activités:

General Acti Plus abregé G.A.P est une société coopérative à responsabilité illimitée, dont le but est de créer des activités de désoeuvrement en vue de la création d'emploi dans différents domaines.

Elle peut engager des ouvriers dans tous les domaines repris ci-dessous dans l'ensemble de l'UE et dans le Monde entier pour autant que ceux -ci ne revêtent la mention d'activité à caractère protégé.

Car-Vash

- _ Exploitation de taverne, café, brasserie, débit de boissons, hôtel, restaurant,
- Magasin de fruits et légumes, alimentation générale, articles de cadeaux et bijoux.
- _ salon de coiffures et de lavoir.
- _ import export.
- _ courrier express, taxi.
- _ Entreprise de nettoyage.
- _ Garage, réparation achat et vente de véhicules et de pièces détachées, camions et engins lourds.
- Construction et rénovation de bâtiments

Décorticage et vente à l'export du café et tous autres produits non soumis à une législation spéciale. Exploitation d'incinérateur et de morgue

Titre 2- Les membres.

Art - 4

A sa création, General Acti Plus se compose de deux associés dont :.

Mengolo Bissa Roland, née le 15 / 09 / 1958 à Metet

(Cameroun) domicilié à l'avenue Reine Astrid 21 7000 Mons.

Nongo Bola né le 21/01/1978 à Kinshasa (RDC) .domicilié au 21Avenue Reine Astrid 7000 Mons.

Vue ses qualifications universitaires de Mengolo Bissa Roland, Gradué et titulaire d'un D.E.S en Marketing, il s'occupera de la gestion financière et fiscale de la société ..

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Monsieur Mengolo Bissa Roland Administrateur délégué .de la société peut s'octroyer un salaire en fonction des circonstances des activités en rapport avec les différents droits liés à l'exercice de son travail .selon la réglementation en vigueur:

Tout autre administrateur reçoit un salaire en fonction des exigences de la société et selon la législation en vigueur.

Titre-3- Les Organes

Art 5 Le conseil D'administration

C'est le seul organe de la société qui réunit deux fois par an en date et heure précisées par les administrateurs. Il réunira tous les acteurs pour régler tous les problèmes liés au fonctionnement de la société .ll se tiendra au début du premier mois de chaque semestre.

Art-6 L'Assemblée générale :

L'assemblée générale ordinaire et /ou extraordinaire est composée de tous les membres ou Associés. Elle est l'organe suprême de la société et se tiendra le 12/11/ de chaque année, et a pour attributions de :

- 1-Adopter et modifier les statuts et le règlement intérieur sur proposition du conseil d'administration.
- 2-Approuver à la majorité simple des associés au conseil d'administration.
- 3- Approuver annuellement les comptes et le budget de la société.
- 4- Veiller au respect des objectifs de la société par le conseil d'administration.
- a- elle se réunit une fois par an au lieu indiqué sur simple information une semaine avant.
- b elle peut se réunir de toute urgence en cas de circonstances exceptionnelles.

Titre 4 La Radiation

Art 7

La qualité d'associé se perd par démission ou par exclusion.

a-L'associé membre devra adresser une lettre de démission au conseil d'administration qui informera l'assemblée qui à son tour devra entériner cette démission.

b-L'exclusion sera proposée par le conseil d'administration et sera prononcée par l'assemblée générale à la majorité des voix.

c-En cas de démission, d'exclusion ou de décès, l'associé perd tous ses droits et devoirs mais reste solidairement lié et responsable des problèmes liés à sa gestion et pendant la durée de celle-ci

d-Titre 5- La dissolution :

En cas de dissolution prononcée à la majorité des voix, le patrimoine de la société sera liquidé et servira en premier à liquider toutes les dettes de la société par apport à l'Etat, à toutes les charges liées à la liquidation, les différents créanciers de la société et, le reste si reste il y aura, pourra être distribué au prorata aux différents associés.

Titre- 6 Dispositions finales.

Toutes les dispositions sociales statutaires non spécifiées dans les présents statuts restent à l'interprétation de la loi Belge régissant les SCRI. General Acti Plus abrégé : G.A.P étant une SCRI et pouvant avoir des succursales et filiales dans le monde entier, les dispositions ne figurant pas dans ces statuts seront réglées par la loi des pays ou sont localisées ces succursales.

En cas de litige, seul le tribunal Belge reste compétent .

Art - 7 Les associés et Parts.

A sa création General Acti Plus abrégé G.A.P compte deux associés dont :

Mengolo Bissa Roland détient 60% des parts.

Nongo Bola détient 40% des parts.

Ces parts représentées par ce capital minimum ont étés totalement libérées.

L'assemblée générale ordinaire qui pourra se tenir avec l'entrée de plusieurs associés, se tiendra et nommera les administrateurs tout en leur attribuant leurs différentes fonctions.

Art - 8. :

L'Assemblée Générale qui s'est réunie ce 12/11/2014 a nommé les personnes suivantes comme Administrateurs.IL s'agit de :

Mengolo Bissa Roland : née le 15/09/1958 à Metet (Cameroun)

Administrateur domicilié au 21 Avenue Reine Astrid 7000 Mons.

Nongo Bola né le 21/01/1978 à Kinshasa (RDC)

Administrateur domiciliée au domicilié au 21Avenue Reine Astrid 7000 Mons.

Les administrateurs initieront exceptionnellement la tenue et les dates des conseils d'administration et de l'assemblée générale qui se tiendront une fois par an pour l'assemblée général, et deux fois pour le conseil d'administration.

Art -9-

La gestion journalière

L'assemblée générale tenue en ce jour du 12/11/2014 a chargé la personne suivante de la gestion journalière de la société General Acti Plus.en abrégé G.A.P.

Mengolo Bissa Roland, né le 15/09/1958 à Metet (Cameroun) domicilié à l'Avenue Reine Astrid 21 7000 Mons.

Cette gestion journalière peut être léguée à l'un ou à l'autre des associés, suite à l'absence de l'administrateur Délégué ou pour d'autres raisons exceptionnelles.

Réservé * au * Moniteur belge

Volet B - Suite

Les Réserves.

Avec le début des activités il sera constitué des réserves légales conformément à la réglementation en vigueur.

Données complémentaires à compléter.

Lors d'un premier dépôt par une personne morale

1° Date de l'acte 12/11/2014

2°Arrivée du terme (uniquement pour les associations ou fondations à durée limitée)

3°Administration et représentation (+représentant légal de la succursale)

5°- Exercice social (date de fin JJ/MM/01/01)

L'exercice social cour du 01/01/2014 au31/12/2014 .Par exécution, le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31/12/2015.

Je soussigné Mengolo Bissa Roland née le 15/09/1958, vu le procès-verbal du 01 mars 2016 portant modification des statuts de General-Acti-Plus, agissant comme Administrateur Délégué certifie la présente déclaration sincère et complète.

(Signature)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature